

Questions diverses des OS

Questions FSU	Réponses de l'administration
<p>La circulaire de rentrée sur les ASA nous interroge : « Ces autorisations (de droit) sont en principe accordées avec traitement, sous réserve de fournir les justificatifs obligatoires et que les demandes soient compatibles avec les nécessités de service et de sécurité des élèves. » Qu'implique la condition de nécessité de service ? L'accueil de tous les élèves ? Le remplacement ?</p>	<p>Les autorisations d'absences sont accordées, sous réserve des nécessités de service, à savoir de l'accueil des élèves, qui est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par le remplacement de l'enseignant par un TRB, - - soit par la répartition des élèves dans une autre classe de l'école dans la mesure où c'est possible (si grande école et autres enseignants présents)</li> </ul>
<p>M. Blanquer a promis 2 jours de formation pour tous les directeurs. Pouvez-vous nous dire quand elles auront lieu ?</p>	<p>Suite à la situation sanitaire actuelle, une programmation de formation est en cours.</p>
<p>Le Conseil Départemental de Formation sera-t-il convoqué au cours de cette année scolaire ?</p>	<p>En cours de programmation</p>
<p>Concernant la formation dite « en constellations », peut-on être assuré que le remplacement des collègues lors des séances in situ ne se fera pas au détriment d'autres remplacements ? (décharge des petites directions par exemple)</p>	<p>Les circonscriptions prévoient dans le cadre de ces actions de formation des TRB pour remplacer les enseignants qui sont en observation dans une autre classe. Selon la situation du remplacement, des formations peuvent être annulées et reportées mais à ce jour très peu. Mais les décharges de direction prévues et planifiées ne sont pas supprimées pour assurer les formations. Pour les constellations la règle est celle de la priorité de cette organisation face à tous les autres stages. Il n'est pas prévu que cette organisation impacte les décharges des directeurs. Sous réserve de la situation sanitaire, la planification des remplacements a été opérée de manière annuelle et nous avons veillé à ce que la jauge stage permette effectivement les remplaçants.</p>

<p>Serait-il possible d'envoyer un « Pack Covid » à tous les directeurs pour les aider dans toute situation de cas positif (tableaux à remplir sous la bonne version, mails à adresser aux parents, justificatifs d'absence pour les parents dont les enfants ne peuvent être accueillis à l'école). Ne serait-il pas possible d'avoir une fonction dans Onde qui reprenne tous les éléments demandés dans le tableau envoyé dans les écoles ?</p>	<p>L'envoi du pack ou « boîte à outils » est prévu pour les 4 ou 5 novembre au plus tard.</p>
<p>Pouvez-vous rappeler à tous les enseignants les démarches à suivre pour demander à être protégés en cas de difficultés avec les familles (voix hiérarchique à suivre, demande de protection du fonctionnaire, etc) ?</p>	<p>La circulaire FP en date du 2 novembre relative au renforcement de la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions va faire l'objet d'une déclinaison académique et départementale. La circulaire d'application du plan de lutte contre les violences scolaires publiée au bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2019 est accompagnée de 3 guides pour les personnels. <a href="https://eduscol.education.fr/cid144641/prevention-et-prise-en-charge-des-violences-en-milieu-scolaire.html">https://eduscol.education.fr/cid144641/prevention-et-prise-en-charge-des-violences-en-milieu-scolaire.html</a></p>
<p>Certain(e)s AESH n'ont pas eu les frais de déplacement payés pour les formations suivies il y a 1 voire 2 ans. Où en est-on ?</p>	<p>Les demandes ont été prises en compte. Dossiers en cours de traitement.</p>
<p>Certain(e)s AESH ont commencé leur formation l'an passé. Devront-ils (elles) la recommencer cette année ou une continuité est-elle prévue ?</p>	<p>Une formation de 30h à distance va être déployée très prochainement sur la plateforme magister. Pour les AESH nouvellement nommées, une formation de 60h sera bientôt proposée.</p>
<p>Les AESH n'ont pas eu de masques lors de la nouvelle livraison ; un réassortiment est-il prévu ?</p>	<p>La livraison est en cours.</p>

<p>Un nouvel élément suite à ce 2° confinement: vu la circulation du virus très actif dans les Landes (par rapport au 1° confinement), l'ensemble des enseignants vont se retrouver dans des situations plus à risques; et comme le reste du temps (en dehors du travail en présentiel) nous sommes confinés, si nous nous retrouvons infectés par le virus, ce sera sans aucun doute dans le cadre d'un accident du travail et devra être déclaré tel quel ?</p>	<p>Actuellement, il est difficile de faire le lien de causalité entre affection liée à la Covid et exercice du métier.</p>
---	--

Questions Unsa	
<p>Nous réitérons notre demande d'un organigramme de la DSDEN à jour avec notamment la liste des IEN, CPC, CPD et leurs missions respectives : en effet, encore plus dans ce contexte de confinement, les personnels ont besoin d'identifier les interlocuteurs susceptibles de répondre à leurs demandes.</p>	<p>Une version est en cours de préparation -&gt; doit être validée par DASEN L'organigramme est également accessible via ce lien sur le site du rectorat : <a href="http://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/recherche/organigramme/index/id/4">http://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/recherche/organigramme/index/id/4</a> et l'annuaire : <a href="http://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/telechargements/annuaire-40.pdf">http://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/telechargements/annuaire-40.pdf</a></p>
<p>PIALS 1er degré : Des directeurs d'écoles ont-ils démissionné de leur mission de coordonnateur ?</p>	<p>Non</p>
<p>Décharges de direction des écoles de moins de 4 classes : Pourrait-on avoir un état des lieux de la mise en place des décharges de direction pour les écoles 2 et 3 classes (10 jours) et les écoles à 1 classe (4 jours). Combien de jours ont été octroyés depuis la rentrée de septembre ? Combien de directeurs ou directrices n'ont à ce jour eu aucun jour de décharge.</p>	<p>Les décharges de direction pour les écoles 1 classe (4 jours) sont assurées par des TRB : 1 jour en septembre, 1 jour en octobre (réalisées) et 1 jour en mai et 1 jour en juin ( qui seront programmées ultérieurement) Les décharges de directions pour les écoles 2/3 classes (10 jours) sont assurés par les enseignants affectés sur des postes fractionnés, libres soit les mercredis ou soit d'autres jours en semaine ou des enseignants à temps partiels à 80% qui doivent des journées, et à la marge par des TRB.La grande majorité des journées de décharge de direction sont programmées à ce jour. Certaines, à la marge, restent à programmer Le SE spécifie qu'il voulait un état des lieux de la situation landaise. Il sera envoyé prochainement.</p>

<p>La prime COVID a-t-elle été versée aux directeurs et directrices ? Si non, quand le versement est-il prévu?</p>	<p>Il est prévu de liquider la prime de 450 € sur la paie de décembre 2020 pour l'ensemble des directeurs d'école, compte tenu des impératifs de paie et des contrôles indispensables que la plateforme paie doit mener à cet effet.</p>
<p>Où en sommes-nous de la dotation prévue en masques inclusifs ? Combien de masques (non inclusifs) sont actuellement en stock à la DSDEN ou dans les circonscriptions ?</p>	<p>Les masques inclusifs viennent d'être récupérés en totalité (aujourd'hui 3/11) au rectorat. Ils sont actuellement ventilés par établissement et seront distribués en fin de semaine si possible, ou début de semaine prochaine, plus probablement.</p>
<p>Quelles sont les règles pour les animations pédagogiques et les formations en constellation, sachant que certaines sont programmées sur cette fin de semaine ? Une communication de la DSDEN est-elle prévue rapidement ?</p>	<p>Les règles ont été fixées et communiquées aux formateurs. Suspension des regroupements entre les enseignants des écoles et maintien des observations croisées.</p>
<p>Pour toutes les consignes départementales liées à la crise sanitaire, l'Unsa Education réitère sa demande d'une information unique de la DSDEN, et non déclinée par les IEN avec parfois des degrés d'information différents et des interprétations diverses. Cela allègerait le travail conséquent auquel doivent faire face les IEN depuis des mois et encore davantage en cette période et permettrait, de plus, une diffusion rapide et efficace de l'information sur l'ensemble du département.</p>	<p>Mr le Dasen a pris note.</p>

<p>Pouvez-vous rappeler à tous les enseignants les démarches à suivre pour demander à être protégés en cas de difficultés avec les familles (voix hiérarchique à suivre, demande de protection du fonctionnaire, etc) ?</p>	<p>La circulaire FP en date du 2 novembre relative au renforcement de la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions va faire l'objet d'une déclinaison académique et départementale.</p> <p>La circulaire d'application du plan de lutte contre les violences scolaires publiée au bulletin officiel n°32 du 5 septembre 2019 est accompagnée de 3 guides pour les personnels.</p> <p><a href="https://eduscol.education.fr/cid144641/prevention-et-prise-en-charge-des-violences-en-milieu-scolaire.html">https://eduscol.education.fr/cid144641/prevention-et-prise-en-charge-des-violences-en-milieu-scolaire.html</a></p>
<p>Certain(e)s AESH n'ont pas eu les frais de déplacement payés pour les formations suivies il y a 1 voire 2 ans. Où en est-on ?</p>	<p>Les demandes ont été prises en compte. Dossiers en cours de traitement.</p>
<p>Certain(e)s AESH ont commencé leur formation l'an passé. Devront-ils (elles) la recommencer cette année ou une continuité est-elle prévue ?</p>	<p>Une formation de 30h à distance va être déployée très prochainement sur la plateforme magister. Pour les AESH nouvellement nommées, une formation de 60h sera bientôt proposée.</p>
<p>Les AESH n'ont pas eu de masques lors de la nouvelle livraison ; un réassortiment est-il prévu ?</p>	<p>La livraison est en cours.</p>
<p>Un nouvel élément suite à ce 2° confinement: vu la circulation du virus très actif dans les Landes (par rapport au 1° confinement), l'ensemble des enseignants vont se retrouver dans des situations plus à risques; et comme le reste du temps (en dehors du travail en présentiel) nous sommes confinés, si nous nous retrouvons infectés par le virus, ce sera sans aucun doute dans le cadre d'un accident du travail et devra être déclaré tel quel ?</p>	<p>Actuellement, il est difficile de faire le lien de causalité entre affection liée à la Covid et exercice du métier.</p>